

50 mesures pour relancer le Sport français !

Plan élaboré par
des députés du groupe



Une majorité de Français est attachée au sport et pratique une activité physique et sportive régulière.

Dans cette crise sanitaire inédite traversée par notre Nation, le mouvement sportif français a été exemplaire. Respectant scrupuleusement les décisions gouvernementales, il a sacralisé la santé des Français. Les championnats amateurs et professionnels se sont arrêtés nets. Les compétitions de tous les niveaux ont été annulées ou reportées.

Comme de nombreux secteurs, la filière sport a consenti des sacrifices et se trouve aujourd'hui face à des difficultés immenses.

Nous ne parlons pas là d'une activité de loisir secondaire. Le sport a figuré parmi les rares motifs dérogatoires d'autorisation de sortie pendant le confinement. Il ne peut pas être le grand oublié à son issue.

Le sport est un formidable vecteur de bien-être. Les bienfaits de sa pratique sont scientifiquement démontrés pour la prévention et le traitement de certaines pathologies en augmentation dans notre société (diabète, cancers, hypertension, etc.).

17 millions de licenciés, 360.000 clubs et associations 112.000 entreprises, 450.000 emplois, 80 Mds € de CA

Le sport est aussi une activité sociale et économique importante.

Les 360.000 clubs et associations répartis sur l'ensemble de notre territoire emploient 115.000 personnes et rassemblent 17 millions de licenciés. La filière sport française regroupe quant à elle 112.000 entreprises pour 333.000 emplois. Elle réalise un chiffre d'affaires annuel de près de 80 milliards d'euros.

Le sport construit le corps et l'esprit, l'apprentissage du dépassement de soi et du rapport aux autres. Le sport est aussi un espace de partage, de construction personnelle qui transmet les valeurs citoyennes de respect des règles, mais aussi de respect des autres. Générateur de lien social, il constitue un puissant levier d'inclusion. Il participe à forger ce « projet commun » dont notre Nation a tant besoin et est un instrument de cette émancipation des citoyennes et des citoyens qui est au cœur du projet politique que nous portons.

Sauvons le sport français !

Comme de nombreux secteurs économiques, le sport se trouve aujourd'hui face à d'immenses difficultés.

On estime à près de 20 milliards les pertes de la totalité du secteur.

Au niveau du sport amateur, 90 % des structures ont été fermées pendant le confinement. Les pertes économiques sont estimées à ce jour à plus de 3 milliards d'euros. L'annulation des événements printaniers et estivaux entraîne une perte de trésorerie qui pourrait leur être fatale. Avec le risque de recul des inscriptions de licenciés à la rentrée et la réduction des dépenses de sponsoring des entreprises partenaires (souvent des PME locales), de nombreuses associations pourraient se trouver en grande difficulté financière à la fin de l'année. Les subventions publiques à leur égard doivent être consolidées pour leur permettre de surmonter cette épreuve.

Au niveau du sport professionnel, de nombreux clubs sont en danger de disparition. Leurs principales sources de revenus (droits télévisuels, sponsoring, billetterie, hospitalités, partenariats et transferts) ont disparu ou se sont considérablement réduites suite à l'arrêt brutal des compétitions. Avec des coûts fixes qui demeurent et des recettes qui n'existent plus, c'est un effet de ciseau qui peut être fatal pour de nombreux clubs professionnels et dans toutes les disciplines sportives.

Les mesures d'urgence mises en œuvre par le Gouvernement dès le début de la crise ont été saluées par les acteurs du sport qui s'en sont massivement saisis. Elles ont permis d'éviter les licenciements et les dépôts de bilan. Nous nous réjouissons par ailleurs des nouvelles dispositions spécifiques au sport annoncées dans le cadre du Comité Interministériel du Tourisme.

L'horizon des Jeux olympiques de Paris 2024

Si la crise sanitaire a mis en difficulté économique nos clubs et nos associations, elle a aussi mis en lumière la nécessité d'accélérer la mutation du sport en France.

Si sa gouvernance a été bouleversée par la création d'un espace de décision partagé et ouvert au sein de l'Agence Nationale du Sport, nos associations devront poursuivre leur modernisation en diversifiant toujours plus leurs activités, leurs sources de revenus, en développant leurs partenariats et en effectuant leurs transitions numériques.

Les modèles associatifs pourraient également évoluer vers des modèles nouveaux d'économie sociale et solidaire. Cette révolution est une nécessité pour répondre aux besoins de notre société en profonde transformation.

Notre pays se doit d'afficher une véritable ambition pour le sport. Cette ambition ce n'est pas seulement celle d'une relance économique. C'est aussi **donner une place centrale au sport dans notre société, notre santé, nos écoles et nos entreprises.** Le sport doit irriguer notre société pour nous permettre non seulement de briller dans quatre ans aux Jeux olympiques et paralympiques, mais aussi faire des JOP2024 un outil de transformation de notre société.

Faisons également du sport un élément de notre nouveau pacte social dans « le monde d'après ». Un monde de valeurs : solidarité, travail, et collectif, autant de valeurs qui ont un écho dans le sport.

Jean Castex a annoncé dans sa Déclaration de Politique Générale sa volonté de mettre le sport au cœur du plan de relance. Le Premier ministre nous a invités à formuler nos propositions. C'est à cet appel que ce manifeste répond.

Députés de la République en Marche, nous faisons notre part pour relancer et structurer le sport français en proposant ces 50 mesures.

Plus largement, nous proposons un grand débat national sur le sport pour donner aux Français un espace citoyen, un lieu d'expression de leurs attentes, de leurs espoirs, de leurs idées, de leur ambition !

Notre objectif : mobiliser les Français et les Françaises, de tous âges, de tous les territoires sur un sujet qui nous lie et donne sens à notre commun !

Les 69 députés signataires :

1. M. François CORMIER-BOULIGEON, député du Cher, président du GE Sport
2. M. Cédric ROUSSEL, député des Alpes-Maritimes, président du GE Économie du Sport
3. Mme Fabienne COLBOC, députée de l'Indre-et-Loire
4. M. Bruno STUDER, député du Bas-Rhin
5. Mme Fannette CHARVIER, députée du Doubs
6. M. Hugues RENSON, député de Paris
7. Mme Stéphanie ATGER, députée de l'Essonne
8. M. Belkhir BELHADDAD, député de la Moselle
9. Mme Danièle CAZARIAN, députée du Rhône
10. M. Stéphane TESTÉ, député de Seine-Saint-Denis
11. Mme Cécile RILHAC, députée du Val-d'Oise
12. M. Bertrand SORRE, député de la Manche
13. Mme Liliana TANGUY, députée du Finistère
14. M. Olivier DAMAISIN, député du Lot-et-Garonne
15. Mme Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, députée des Alpes-de-Haute-Provence
16. M. Jean-François PORTARRIEU, député de la Haute-Garonne
17. Mme Sylvie CHARRIERE, députée de Seine-Saint-Denis
18. M. Stéphane MAZARS, député de l'Aveyron
19. Mme Caroline JANVIER, députée du Loiret
20. M. Pascal BOIS, député de l'Oise
21. Mme Cathy RACON-BOUZON, députée des Bouches-du-Rhône
22. M. Bertrand BOUYX, député du Calvados
23. Mme Christine CLOAREC-LE NABOUR, députée d'Ille-et-Vilaine
24. M. Jean TERLIER, député du Tarn
25. Mme Véronique RIOTTON, députée de la Haute-Savoie
26. M. Sébastien CAZENOVE, député des Pyrénées-Orientales
27. Mme Jacqueline DUBOIS, députée de la Dordogne
28. M. Pierre HENRIET, député de la Vendée
29. Mme Danièle HÉRIN, députée de l'Aude
30. M. Alexandre FRESCHI, député du Lot-et-Garonne
31. Mme Florence PROVENDIER, députée des Hauts-de-Seine
32. M. Stéphane BUCHOU, député de la Vendée
33. Mme Marie-Pierre RIXAIN, députée de l'Essonne
34. M. Jean-Michel MIS, député de la Loire
35. Mme Cécile MUSCHOTTI, députée du Var
36. M. Stéphane CLAIREAUX, député de Saint-Pierre-et-Miquelon

37. Mme Charlotte LECOCQ, députée du Nord
38. M. Jean-François ELIAOU, député de l'Hérault
39. Mme Béatrice PIRON, députée des Yvelines
40. M. Buon TAN, député de Paris
41. Mme Claire PITTOLAT, députée des Bouches-du-Rhône
42. M. Thomas RUDIGOZ, député du Rhône
43. Mme Anne BRUGNERA, députée du Rhône
44. M. Jean-Marc ZULESI, député des Bouches-du-Rhône
45. Mme Sandrine MÖRCH, députée de la Haute-Garonne
46. M. Éric GIRARDIN, député de la Marne
47. Mme Perrine GOULET, députée de la Nièvre
48. M. Denis MASSÉGLIA, député du Maine-et-Loire
49. Mme Nicole DUBRE-CHIRAT, députée du Maine-et-Loire
50. M. Francis CHOUAT, député de l'Essonne
51. Mme Sophie PANONACLE, députée de la Gironde
52. M. Xavier ROSEREN, député de la Haute-Savoie
53. Mme Martine LEGUILLE-VALLOY, députée de la Vendée
54. M. Vincent THIÉBAUT, député du Bas-Rhin
55. Mme Michèle PEYRON, députée de Seine-et-Marne
56. M. Jean-Charles COLAS-ROY, député de l'Isère
57. Mme Monique LIMON, députée de l'Isère
58. M. Patrick VIGNAL, député de l'Hérault
59. M. Jacques KRABAL, député de l'Aisne
60. M. Yannick HAURY, député de la Loire-Atlantique
61. M. Adrien MORENAS, député du Vaucluse
62. M. Jean-Claude LECLABART, député de la Somme
63. Mme Mireille ROBERT, députée de l'Aude
64. Mme Sira SYLLA, députée de la Seine-Maritime
65. M. Damien ADAM, député de la Seine-Maritime
66. Mme Laetitia SAINT-PAUL, députée du Maine-et-Loire
67. M. Hervé PELLOIS, député du Morbihan
68. Mme Séverine GIPSON, députée de l'Eure
69. Mme Alice THOUROT, députée de la Drôme

Mesures immédiates de relance

- 1- Mettre en place un **chèque sport** pour aider les familles les plus modestes à reprendre des licences sportives en septembre et intégrer les offres sportives dans le « chèque tourisme » de l'été 2020.
- 2- **Déplafonner les trois taxes affectées au financement du sport jusqu'en 2024** (prélèvement sur les jeux de loterie, sur les mises de paris sportifs et sur les droits télévisuels) pour renforcer le budget de l'Agence Nationale du Sport dédié au développement des activités physiques et sportives dans les territoires : plans sportifs fédéraux, plans sportifs territoriaux, maisons sport santé, modernisation des équipements de proximité, etc.
- 3- Instaurer un **crédit d'impôt exceptionnel sur les dépenses de sponsoring sportif** pour pérenniser les partenariats avec les entreprises privées.
- 4- Lancer un **programme de construction et de modernisation des installations sportives de proximité**.
- 5- **Élargir le dispositif 1% artistique au domaine du sport** : 1% du budget d'un ouvrage immobilier public pourra être dédié soit à la création d'une œuvre artistique soit à la construction d'un équipement sportif de proximité.
- 6- Créer de **nouveaux dispositifs d'épargne solidaire** pour permettre **aux citoyens de contribuer au financement du sport**.
- 7- **Créer une charte de mécénat sportif et nommer un Référent « Bercy » au sein du ministère des Sports** en vue d'accompagner les acteurs et les financeurs du sport dans l'application des dispositifs fiscaux et sociaux les concernant.
- 8- **Augmenter le Fonds de Développement de la Vie associative (FDVA)** pour venir en aide aux associations sportives qui ont perdu en moyenne 20% de leurs recettes annuelles pendant le confinement.
- 9- Réorienter une partie des fonds de l'Agence Nationale du Sport afin de verser **une aide exceptionnelle aux sportifs de haut niveau en situation de précarité**.
- 10- **Renforcer le soutien financier aux associations** utilisant le sport pour favoriser l'engagement, la citoyenneté et l'insertion des jeunes.

Mieux comprendre la place du sport en France

- I1- À quatre ans des Jeux olympiques de Paris 2024, lancer un **grand débat citoyen sur la place du sport dans notre société.**
- I2- Transformer l'Observatoire de l'économie du sport en Observatoire économique, social et sociétal du fait sportif.
- I3- Établir une **cartographie des infrastructures sportives** de notre pays pour évaluer leur état.

Développer le sport pour tous en soutenant le mouvement sportif

- I4- Lancer une **campagne de communication pour promouvoir la rentrée sportive** et les vertus du sport en termes de bien-être, de santé, de cohésion et d'inclusion sociale.
- I5- Mettre en place un **plan emploi/formation pour les salariés des associations sportives.** Développer des formations du niveau 3 au niveau 7, ainsi que des mentions complémentaires, pouvant s'appuyer sur l'apprentissage, dans les domaines allant de l'encadrement sportif jusqu'au management, en passant par la gestion associative et l'évènementiel.
- I6- **Créer dans les directions régionales un référent unique d'accompagnement des acteurs sportifs** (fédérations, organes déconcentrés, clubs) dans la mobilisation des dispositifs de soutien de l'activité économique.
- I7- Nommer une mission parlementaire d'évaluation des Plans sportifs fédéraux et des Plans sportifs territoriaux de l'Agence nationale du sport.
- I8- **Accompagner la modernisation des fédérations sportives** : mode d'élection des présidents, limitation à trois le nombre de mandats de président au niveau national, féminisation des instances déconcentrées.
- I9- **Reconnaître le rôle des dirigeants salariés et bénévoles** (droit à la formation, reconnaissance des compétences).
- I20- **Renforcer le contrôle de l'honorabilité des dirigeants, bénévoles, arbitres et maîtres-nageurs sauveteurs.**

Développer l'enseignement de l'Éducation Physique et Sportive

- 21- Augmenter à 60 le nombre d'heures de formation à l'éducation physique sportive pour les futurs professeurs des écoles.
- 22- Mettre en place une concertation entre tous les acteurs concernés sur la place de l'éducation physique et sportive et de l'activité physique et sportive sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.
- 23- Repenser les futurs équipements sportifs scolaires : ouverture aux associations locales et intégration du mobilier sportif au sein de la classe.
- 24- Augmenter le budget du programme européen « Erasmus + Sport ».

Accélérer le développement du sport-santé

- 25- Porter à 500 le nombre de Maisons Sport-Santé à l'horizon des JOP 2024 et porter le budget de chacune d'entre elles à 100.000 euros.
- 26- Poursuivre la dynamique de prise en charge par la Sécurité sociale et les mutuelles des activités physiques et sportives prescrites sur ordonnance.
- 27- Ouvrir l'Agence nationale du Sport aux entreprises finançant le sport-santé (mutuelles et assurances).

Accélérer le développement du sport en entreprise

- 28- Généraliser le remboursement des licences sportives par les comités d'entreprise.
- 29- Introduire l'activité physique et sportive en entreprise dans les négociations professionnelles au niveau de l'accord national interprofessionnel ou des branches.
- 30- Exonérer de cotisations sociales les dépenses consacrées à l'organisation de manifestations sportives pour le compte des salariés dans l'entreprise.
- 31- Inscrire la promotion d'évènements sportifs dans l'entreprise au sein du prochain plan de santé au travail (PST 4).
- 32- Labelliser les entreprises investissant dans l'activité physique et sportive pour leurs salariés.

Soutenir le sport au niveau local

- 33- Accélérer le déploiement des conférences régionales du sport.
- 34- Créer un Conseil local des activités physiques et sportives réunissant l'ensemble des acteurs du sport (collectivités locales, clubs et associations, enseignants EPS, USEP, UNSS, représentants des étudiants en STAPS, sport-santé, sport en entreprise) et favoriser la prise de la compétence sport au niveau du bloc communal.
- 35- Augmenter le plafond des aides publiques versées par les collectivités territoriales pour le financement d'équipements sportifs.
- 36- Repenser les critères de financement des EHPAD en prenant en compte les actions mises en place par ces établissements en termes d'activités physiques et sportives pour favoriser le maintien en autonomie des résidents et ainsi améliorer leur bien-être.

Développer l'innovation dans le sport

- 37- Créer un volet sport dans le plan d'investissement d'avenir : sport-santé, innovation dans le sport, structures modulaires innovantes, économie circulaire, ville durable, mobilités douces.
- 38- Créer le label de la French Tech Sport.
- 39- Déployer un plan de digitalisation de la pratique sportive pour moderniser les outils à disposition des clubs.
- 40- Mettre en place un référent sport permanent au sein de la Banque Publique d'Investissement (BPI) pour accompagner le développement des entreprises du sport.
- 41- Lancer une plateforme numérique sur le tourisme sportif en partenariat avec Atout France et les professionnels du tourisme.

Soutenir et mieux réguler le sport professionnel

- 42- Favoriser une répartition plus solidaire des droits télévisuels envers les clubs professionnels féminins.
- 43- Rendre obligatoires les sections féminines dans les clubs professionnels.
- 44- Passer d'une logique de compétition à une logique de coopération et de mutualisation entre les acteurs du sport professionnel : développement d'offres multisports, de groupements d'employeurs, d'investissements communs dans des équipements sportifs.
- 45- Permettre aux fédérations et aux clubs sportifs de se constituer sous forme de SCIC (sociétés coopératives d'intérêt collectif) pour leur permettre de développer leur activité dans le cadre plus large de l'économie sociale et solidaire (ESS).
- 46- Lutter contre le streaming illégal sportif en instaurant un dispositif de blocage dynamique des sites contrevenants.
- 47- Renforcer les pouvoirs de contrôle des instances fédérales exerçant les fonctions de directions nationales de contrôle de gestion.
- 48- Imposer aux clubs et/ou ligues professionnelles la constitution de fonds propres pour améliorer leur résilience en cas de crise.
- 49- Intensifier le développement et la promotion du Pacte de performance des sportifs de haut niveau auprès des entreprises.
- 50- Porter le sujet de la régulation du sport professionnel à l'échelle européenne avec en ligne de mire la Présidence française de l'UE (janvier-juin 2022).